

R comme RENAISSANCE

Au début de l'année 1865 la jeune Rosalie COMBES âgée de 18 ans souhaite convoler en juste noce avec Antoine ROUX 40 ans. Elle est née dans le petit village de VIRAC au nord d'Albi où vivent près de 500 âmes. Ses parents sont cultivateurs comme la majorité de leurs voisins.

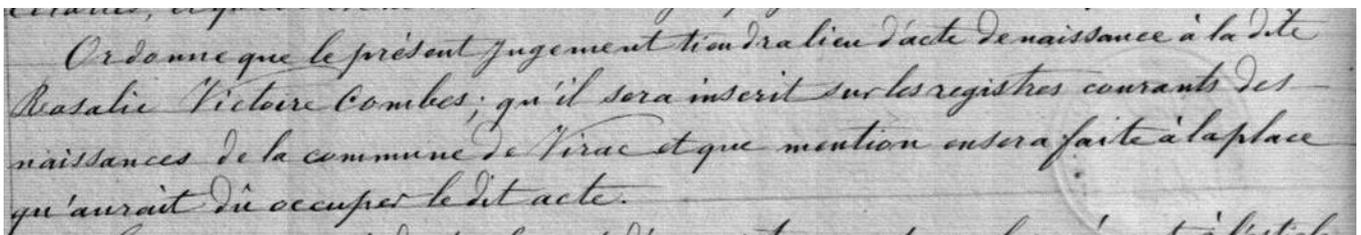
Tout naturellement elle doit de préparer son dossier pour le déposer à la mairie ou plus probablement que le maire prépare les documents nécessaires. Ce dernier se doit donc entre autre de rechercher l'acte de naissance de Rosalie.

Rosalie est née le 27 juillet 1846.

Sur le registre de 1846 on trouve l'acte de naissance d' Antoine COSTES le 15 mai, celui de Marie Rose GALAUP le 10 juin, de Pierre GARRIGUES le 2 août, mais point de trace de naissance pour Rosalie au mois de juillet ! Rosalie est considérée en état d'indigence au vu de la loi.

Le tribunal de première instance d'Albi est donc saisi du cas de Rosalie.

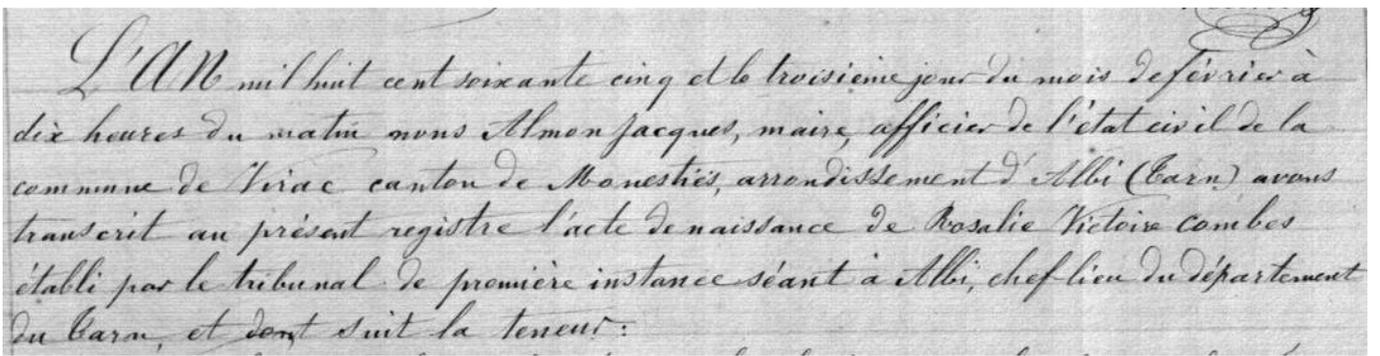
Sur la foi d'un certificat remis par Monsieur le Maire de Virac, et après audition un à un de cinq témoins le tribunal lèvera son état d'indigence et déclarera Rosalie comme étant bien la fille de François COMBES et Marianne CELARIES et qu'elle est née le 27 juillet 1846 à Virac.



Ordonne que le présent jugement tiendra lieu d'acte de naissance à la dite Rosalie Victoire Combès; qu'il sera inscrit sur les registres courants des naissances de la commune de Virac et que mention en sera faite à la place qu'aurait dû occuper le dit acte.

Le tribunal

C'est donc un peu par hasard que l'on découvre l'acte de naissance de Rosalie non pas en 1846 mais en 1865 comme demandé ci-dessous.



L'AN mil huit cent soixante cinq et le troisième jour du mois de février à dix heures du matin nous Almon Jacques, maire, officier de l'état civil de la commune de Virac canton de Monesties, arrondissement d'Albi (Carn) avons transcrit au présent registre l'acte de naissance de Rosalie Victoire Combes établi par le tribunal de première instance siéant à Albi, chef lieu du département du Carn, et dont suit la teneur :

Quant à la note qui demande *que mention en sera faite à la place qu'aurait dû occuper l'acte* en juillet 1846 celle-ci n'a jamais été exécutée.

Rosalie a donc connu quelques frayeurs en ce mois de janvier 1865 et aura en quelque sorte vécu une **RENAISSANCE**.

Quant au généalogiste il a cherché un bon moment cet acte de naissance dont la date est clairement évoquée sur l'acte de mariage de Rosalie.